

On remarquera que les journalistes étaient assez durement menés par la justice militaire. M. Louis Ulbach, ayant publié une critique sur un de ces jugements, se vit, à son tour, condamné à trois ans de prison et 6,000 francs d'amende, et put seulement obtenir que sa peine fût réduite à six mois.

Parmi les accusées qui comparurent devant ces conseils de guerre, une figure étrange et énergique se détache, celle de l'institutrice Louise Michel, accusée d'avoir, dans un mouvement insurrectionnel, porté des armes apparentes et revêtu un uniforme. Elle est, en outre, accusée d'avoir applaudi aux meurtres des généraux Clément Thomas et Lecomte.

Voici, d'après le rapport, ce que publiait le *Cri du Peuple* à la date du 4 avril.

« Le bruit qui a couru que la citoyenne Louise Michel, qui a combattu si vaillamment aux Moulinaux, avait été blessée au fort d'Issy est contrové. »

« Heureusement pour elle, ainsi que nous nous empressons de le reconnaître, l'héroïne de Jules Vallès est sortie de cette brillante affaire avec une simple entorse. »

Louise Michel avait attrapé une entorse en sautant un fossé et n'avait nullement été atteinte par un projectile.

Le rapport mentionne le premier couplet d'une chanson intitulée : *les Vengeurs*, qu'elle avait composée.

La coupe déborde de fange,
Pour la laver il faut du sang !
Foule vile, dors, bois et mange :
Le peuple est là, sinistre et grand.
Là-bas, les rois guettent dans l'ombre,
Pour venir quand il sera mort ;
Déjà depuis longtemps il dort
Couché dans le sépulcre sombre.

Jusqu'à l'âge de vingt-deux ans, elle s'était exclusivement occupée de l'instruction des jeunes filles, et, dans toutes les pensions où elle avait été admise comme institutrice, elle avait laissé de bons souvenirs. Ce n'a été que plus tard qu'elle s'est crue appelée à réformer la société et qu'elle a travaillé à l'émancipation des femmes.

« Je ne veux, dit-elle, ni me défendre ni qu'on me défende. Je partage toutes les idées de mes frères de la Commune, et je suis prête à expier, comme ces martyrs (*sic*), toutes mes convictions. La Commune n'a jamais ni tué, ni volé ; s'il y a eu des assassinats et des vols, cherchez-en les auteurs dans la police, parmi ceux qui nous jugent, mais nous n'en sommes pas responsables. »

« Si j'ai dit qu'on avait bien fait de fusiller les généraux Lecomte et Clément Thomas, c'était pour empêcher que l'élan révolutionnaire s'arrêtât (*sic*), car la Commune était uniquement la révolution du peuple, et je voulais qu'elle s'accomplît en vue seu-

lement du bien populaire, et les généraux étaient accusés d'avoir voulu tirer sur le peuple. Si j'ai revêtu une seule fois le costume de garde national, c'était pour empêcher qu'on m'accusât de vouloir me mettre en spectacle en combattant à Issy, sous mes habits de femme ; je ne nie pas avoir fait le coup de feu, et il est vrai que si j'avais été à la butte au moment de l'exécution des généraux, j'aurais *peut-être* tiré sur eux. »

Son avocat renonce à défendre mademoiselle Michel dès lors que sa cliente s'y oppose.

Interrogée une dernière fois sur ce qu'elle a à dire avant la délibération :

« Puisque le conseil s'arroge le droit de nous juger, je veux qu'il agisse pour moi comme pour mes frères martyrs ; ce que je demande, c'est une place au plateau de Satory avec eux. *Si vous n'êtes pas des lâches, tuez-moi !* »

Après un quart d'heure de délibération, le conseil rend un jugement qui condamne Louise Michel à la déportation dans une enceinte fortifiée (1).

Nous ne pouvons donner à cette histoire l'aspect d'une chronique des tribunaux et transformer ses pages en comptes rendus d'audience. L'exécution de ces jugements devait avoir lieu deux mois après pour les condamnés à mort, un an après pour les condamnés à la déportation. Le 28 novembre, au matin, Rossel, Ferré et un soldat déserteur du nom de Bourgeois furent exécutés à Satory.

Jusqu'à ce moment, à partir de l'heure où l'on avait appris que la commission des grâces avait rejeté le pourvoi de Rossel, il s'était fait dans l'opinion publique une sorte de soulèvement légal et spontané, de travail tout d'émotion en faveur de Nathaniel Rossel. On ne pouvait croire qu'une telle intelligence et un tel courage pussent finir sous les balles d'un peloton d'exécution. Divers écrits, com-

(1) Il y eut des procès plus incroyables, par exemple, celui de l'accusé Broche. C'est un roman. Pendu, noyé, fusillé ! Broche a été tout cela, et on ne s'en douterait guère aujourd'hui en voyant sur les bancs de l'accusation ce vigoureux gaillard qui regarde ses juges en souriant. Il avoue d'ailleurs, sans hésiter, sa participation à l'insurrection, et pour toute défense il raconte son histoire : « Au moment où la Commune a été proclamée, dit-il, je m'occupais tranquillement de remplir mes fonctions de garçon charcutier, quand on vint me réquisitionner pour me faire entrer dans la garde nationale. Je voulus résister, disant que mon patron ayant quitté Paris, j'étais seul pour diriger son commerce, puis que ce n'était pas mon idée d'aller me battre ; rien n'y fit, et je fus immédiatement incorporé dans un bataillon qui reçut l'ordre de sortir du côté de Neuilly. Comme j'avais été un peu soldat, on voulait me nommer capitaine ; je refusai, et, dès ce jour, commencèrent des persécutions sans fin. Un soir, comme les balles *rappiquaient* plus fort que d'habitude sur le pont de Neuilly, je voulus me sauver, mais on me rattrapa, et une cour martiale, organisée sur-le-champ, me condamna à mort. Les hommes chargés de l'exécution trouvèrent drôle de me pendre au lieu de me fusiller. Ils me passèrent donc une corde au cou et m'accrochèrent aux barreaux d'une fenêtre d'un premier étage. Puis, quand ils virent que je ne remuais plus, ils s'en allèrent. Moi, je m'étais retenu après le mur, et à mes cris, d'autres gardes vinrent, me décrochè-



LE PALAIS-ROYAL APRÈS L'INCENDIE. — Le grand vestibule du premier étage.

posés par Rossel dans sa prison et publiés par les journaux, avaient attiré sur lui la compassion. M. Thiers, pressé de faire grâce, répondit, affirmant-on, à quelqu'un : « Si j'avais pu, je ne l'aurais pas laissé arrêter ! » Mais la discipline de l'armée eût été atteinte peut-être sans le trépas de ce jeune homme qui avait dit lui-même : « La mort, c'est mon triomphe. »

Il vint des demandes en grâce de Metz, où Rossel avait laissé de bons souvenirs. Neuf membres du conseil général de la Seine adressèrent une pétition au préfet de la Seine, tendant à ce que M. Say voulût bien intercéder auprès de M. Thiers, pour obtenir la commutation de Rossel :

« Monsieur le préfet,

« Confiants en votre cœur et votre patriotisme, les soussignés, ne voulant point outrepasser les limites de leur mandat au conseil général, et désirant continuer la preuve du désir qui les anime de ne point susciter d'embarras au gouvernement, vous prient d'être leur interprète auprès de M. le chef du pouvoir exécutif.

« L'ex-colonel Rossel ayant visiblement agi et combattu dans les rangs des fédérés avec la noble illusion de venger son pays de l'occupation étrangère, espérant organiser la victoire et réparer nos désastres, les soussignés demeurent convaincus qu'il y a lieu d'user de clémence en faveur de cette victime de généreuses intentions.

« C'est pourquoi ils vous prient, monsieur le préfet, en votre qualité de membre de l'Assemblée nationale, d'intercéder pour la commutation de la peine du condamné.

« Veuillez agréer, monsieur le préfet, l'expression de notre reconnaissance anticipée.

« EUGÈNE RIGAUT, MURAT, FERRÉ, COMBES, CHEVALLIER, RICHARD, BRALERET, DOCTEUR BÉCLARD, DOCTEUR FRÉBAUT,

« Membres du Conseil général de la Seine. »

rent et me menèrent dans leur bataillon, campé plus loin. Je restai deux jours avec eux ; au bout de ce temps, c'était vers le 20 mai, je tentai de nouveau à fuir ; les fédérés se mirent à ma poursuite, et me forcèrent de me jeter dans la Seine que je traversai. Au moment d'arriver à l'autre rive, où étaient les Versaillais, on me reçut par une grêle de coups de fusil ; l'un d'eux m'atteignit même à la jambe et je fus arrêté. Je dis au chef ce qui m'était arrivé ; il ne voulut pas le croire, et trois jours après on me faisait passer devant une nouvelle cour martiale qui me condamna à être fusillé sur-le-champ avec d'autres fédérés. Cette fois, je crus que tout était bien fini. On nous conduisit contre un mur près du quai, et j'entendis le feu de peloton... Le lendemain, un habitant de Puteaux me recevait chez lui, et peu après j'étais remis sur pied. On m'arrêta quand je voulus rentrer dans Paris et on me conduisit à Versailles.

Ces faits, qui d'abord paraissent invraisemblables, étaient pourtant de la plus scrupuleuse exactitude, comme le reconnaît lui-même M. le commandant Guiney, commissaire du gouvernement. Broche avait été frappé de trois balles, dont l'une avait fracturé un membre, et les deux autres n'avaient occasionné que de légères blessures aux bras.

Que pouvait faire le conseil à un homme à la fois si malheureux et si heureux ? Le rendre bien vite à sa charcuterie qui le réclame ; c'est ce qu'il s'est hâté de faire.

(Le Droit.)

Cette demande fut remise à M. Léon Say, qui l'accueillit favorablement.

Bientôt, une députation des écoles se rendit à Versailles pour solliciter du gouvernement et de la commission des grâces la commutation de peine de Rossel (1).

M. le pasteur Passa, l'ami du protestant Rossel, adressa à son tour la lettre suivante à M. le président de la République française et à MM. les députés membres de la commission des grâces :

« Messieurs,

« Pardonnez-moi si je prends la respectueuse liberté de vous écrire. Je le fais, croyez-le, dans un sentiment de profonde humilité, mais je le fais devant Dieu, et avec la ferme assurance de remplir un devoir sacré que me commande ma conscience.

« Vous êtes investis, messieurs, du droit le plus auguste qui puisse être confié à des êtres mortels, d'un droit divin, du droit de grâce, et vous allez vous recueillir pour l'exercer demain.

« Ministre de Jésus-Christ et de son Évangile, qui est tout pardon et amour, aumônier de Rossel, j'implore votre pitié pour un grand coupable.

« Je vous en conjure, messieurs, ne le tuez pas !

« Cette prière monte vers vous de tous les points de la France ; souffrez qu'elle vous arrive aussi de la cellule où, depuis six mois, le condamné et le pasteur se rencontrent, sous le regard de Dieu, pour se préparer à la mort.

« Ayez pitié, messieurs, ayez pitié pour cet enfant, devenu fou des malheurs de son pays !

« Vous avez entendu les témoignages qui l'honorent à un si haut degré. Au pied de votre tribunal, je dépose à mon tour le témoignage du confesseur : on est sincère devant la mort. Je crois avoir lu jusqu'au fond de l'âme de Rossel, et je me suis pris à l'aimer comme un frère.

« Ayez pitié pour lui ! Pitié pour nous ! Pitié pour sa famille, dont il est l'unique fils, l'unique frère !

« Vous êtes forts, vous êtes justes... Ne croyez-vous pas que votre clémence sera l'aurore sainte de votre puissance souveraine, et qu'il vous sera

(1) L'appel suivant a été affiché à l'École de médecine :

« A LA JEUNESSE PARISIENNE.

« Un bruit sinistre se répand.

« Le pourvoi en grâce de Rossel serait rejeté, et son exécution va peut-être avoir lieu. Une dernière ressource lui reste : Rossel est jeune comme nous, et à ce titre, nous devons demander sa grâce.

« Rendez-vous est pris pour demain vendredi, à dix heures et demie, à la gare Montparnasse, pour aller exprimer d'une manière pacifique et légale, à M. Thiers et à la commission des grâces, la douleur que ferait éprouver à la jeunesse l'exécution de Rossel.

« DE LANESSAU, étudiant en médecine.

« JEANTY, id.

« JULES AMIGUES, publiciste.

« ROLLINAT, id.

« DE LA BERTHELIÈRE, ingénieur civil.

« MONPROFIT, étudiant en droit. »

doux de penser que vos noms reviendront, chaque soir, dans notre souvenir reconnaissant et dans nos prières ?

« Daignez agréer, monsieur le président de la République et messieurs les députés,

« L'humble et respectueux hommage de mon dévouement,

« Le pasteur de l'Église réformée de Versailles, aumônier de l'école militaire de Saint-Cyr,

« THÉOD. PASSA, pasteur. »

Ces supplications furent vaines. Rossel, coupable d'avoir abandonné l'armée, devait subir, sans pâlir, la peine qu'il avait envisagée sans trembler. Un matin, on l'éveilla, il écrivit une dernière lettre et dit : « Allons ! » Ferré, de son côté, écrivait deux lettres, la première adressée à sa sœur :

« Ma sœur chérie,

« Il me reste un instant avant de mourir ; c'est à toi que je vais le consacrer. Je te prie de faire recueillir mes restes, afin que quelques amis sachent où les retrouver.

« Il est bien entendu qu'il n'y aura pas, à cette occasion, de cérémonie religieuse ; car je meurs matérialiste comme j'ai vécu. Vous serez bien malheureux tous. Quant à moi, ma souffrance va finir ; je ne suis pas à plaindre. »

La seconde lettre était adressée au ministre de la guerre. En voici le sens, et presque le texte exact :

« Monsieur le ministre,

« Dans un instant je serai mort. Il n'y aura donc plus aucune raison de retenir mon père sur les pontons, non plus que mon frère, qui est enfermé, comme aliéné, à l'hôpital militaire. J'espère que vous les rendrez à ma sœur, qui seule peut leur prodiguer tous les soins dont ils ont besoin. »

Les condamnés Rossel, Ferré et Bourgeois étaient montés en voiture. A Satory, les troupes attendaient déjà.

A sept heures un quart, sur un commandement du colonel Merlin, les tambours battent aux champs, c'est le funèbre cortège qui vient et qui s'avance jusqu'au milieu du carré formé par les soldats.

« Là les voitures s'arrêtent, — dit un témoin auquel nous empruntons ces lignes, et qui n'est point partial en faveur des condamnés, c'est le rédacteur judiciaire du *Figaro*, — les condamnés en descendant, et tous trois, d'un pas ferme, ils gagnent les piquets où ils doivent se placer pour recevoir la décharge mortelle.

« Rossel est placé au piquet de gauche, en face d'un peloton composé de douze soldats pris dans son régiment ; Bourgeois est conduit à celui du

centre, ayant devant les yeux douze de ses anciens compagnons du 43^e de ligne, et Ferré est conduit au piquet de droite. Devant lui est également un peloton de soldats de ligne.

« A ce moment il se fait sur le plateau, et au milieu des six mille hommes qui l'occupent, un silence de mort. On entend jusqu'aux moindres mots des greffiers qui lisent aux condamnés leurs jugements, lecture que Rossel et Bourgeois semblent ne pas écouter, et qui ne distrait pas un instant Ferré de son cigare. »

Cependant cette lecture se termine. Ferré, droit, appuyé contre son poteau dans une pose théâtrale, attend. C'est Rossel qui est cause de ce retard. Il demande d'abord à commander le feu, ce qu'on lui refuse, puis il prie le greffier d'aller chercher M. le colonel Merlin, à qui il veut serrer la main.

Un officier supérieur s'approche, lui fait comprendre qu'il prolonge le supplice des deux autres condamnés en prolongeant sa vie de quelques instants, et Rossel prenant alors une résolution subite, enlève son pardessus, jette son chapeau loin de lui et se laisse bander les yeux.

Les sous-officiers commandant les pelotons d'exécution baissent leurs sabres, un feu nourri se fait entendre. Rossel tombe en arrière comme un bloc, foudroyé ; le chirurgien militaire qui s'approche de lui constate qu'il ne donne plus signe d'existence.

Il n'en est pas de même de Bourgeois auquel un soldat est obligé de donner le coup de grâce, ni de Ferré qui tombe seulement à la dernière balle, après avoir tourné sur lui-même, et semblant lutter encore contre la mort.

Un soldat l'achève, et il se passe alors une chose étrange : deux chiens qui erraient autour des buttes se précipitent vers le cadavre de Ferré, dont il faut les écarter.

« Moins de cinq minutes après l'exécution, ajoute le récit que j'ai cité, le défilé commence. Tambours battants, musique en tête, drapeaux déployés, les régiments défilent les uns après les autres devant les trois cadavres. »

Les condamnés furent inhumés dans le cimetière Saint-Louis, à Versailles. On y enterra le sergent Bourgeois dans un coin.

Les corps de Rossel et de Ferré furent bientôt réclamés par leurs familles.

Deux jours après l'exécution de Rossel et de Ferré, le malheureux Gaston Crémieux était fusillé à Marseille, au Pharo, où était tombé avant lui le soldat Estragnat.

Pendant que ces victimes tombaient, les réfugiés de la Commune célébraient leur mort à Londres et à Genève, puis à New-York.

La section de l'Internationale, qui a son siège à New-York, après quelques difficultés avec la police locale qui réclamait contre le choix du dimanche,

fit, dans cette ville, le 17 décembre, une grande démonstration pour honorer la mémoire des condamnés de la dernière guerre civile en France : Rossel, Ferré, Bourgeois et Crémieux. Un cortège funèbre, dans lequel figuraient d'anciens membres ou fonctionnaires de la Commune, Simon Dereure, Mégy, Ed. Levrault et les frères May, parcourut les principales rues de la métropole commerciale des États-Unis. La manifestation s'accomplit paisiblement, sans soulever le moindre incident.

Réfugiés à l'étranger, les anciens membres du gouvernement parisien ne donnaient cependant, sauf quelques-uns, ni l'exemple de l'esprit politique, ni celui de la patience. En Suisse et à Londres, ils publiaient déjà des écrits pleins de fureur qui ne peuvent que desservir la cause de la Commune devant tout homme de bonne foi. C'est dans ces écrits qu'apparaît le fond même de leur vanité et de leur envie. Je ne parle pas des publications naïves, mais convaincues, de tel ou tel ouvrier, mais des journaux de scandale inventés à Londres ou ailleurs par des spéculateurs enrégés.

La marque distinctive des écrivains politiques de la Commune était la sécheresse, le manque d'éclat, en somme la médiocrité. C'est précisément le contraire, c'est-à-dire l'exagération, le fracas, qui seront les défauts des littérateurs du parti. Le mouvement romantique avait été à la fois une protestation contre les stérilités de la littérature impériale, et une affirmation de la liberté dans l'art. Il eût été fort utile s'il s'en fût simplement tenu là. Mais, dans son ardeur d'innovation, ou plutôt dans sa soif d'archaïsme et son appétit de beautés étrangères, noyant, sous un déluge d'imitations allemandes, anglaises, espagnoles, l'esprit français, qui surnageait pourtant, élégant et léger, avec Musset, enfermant l'idéal moderne dans les cathédrales gothiques, le romantisme en arriva à donner à l'étrange, au bizarre, au difforme, le pas sur la clarté, la mesure et le vrai. Ce qui est colossal parut grand, ce qui est étrange parut sublime. « J'appelle classique ce qui est sain, disait Goethe, et romantique ce qui est maladif. »

Dix-huit ans après, le réalisme, mot nouveau, succédait au romantisme déjà vieilli, et protestait à son tour contre les exagérations de 1830. Le romantisme représentait en quelque sorte la révolution dans la littérature et l'art, — le réalisme vint à son tour représenter le socialisme. Il date, en effet, comme lui, de 1848, ou du moins comme lui il fait explosion en 48; mais, doublé alors de fantaisie et d'ailleurs sans préoccupations politiques, il demeura surtout pittoresque, sceptique et railleur, agréable avec Münger, moins littéraire avec d'autres, et ce ne fut guère que dans ces dernières années que, recrutant de nouveaux fidèles, plus vigoureux, plus exigeants, le réalisme devint brutalement une arme

politique. Grâce à lui, le paradoxe politique prit rapidement une apparence plus séduisante et de plus frappantes couleurs. A l'état de théorie, hérissée de ces termes scientifiques dont abusent justement les faiseurs de systèmes, l'utopie n'est point dangereuse. Elle ne trouble que quelques fous, ou plutôt elle ne s'adresse qu'à des esprits cultivés qui, par conséquent, peuvent dégager l'erreur et résister à l'entraînement; mais, la plupart du temps dramatisée, mise en relief par le récit, la chronique, le tableau de mœurs, l'utopie gagne aussitôt en puissance ce que l'émotion du lecteur et le talent du peintre lui prêtent de force. Il est facile au surplus d'émouvoir en chargeant les couleurs. Aussi qu'arriva-t-il? C'est que les littérateurs réalistes, recherchant, avant tout, le succès, donnèrent à leurs écrits ce reflet politique qui attire l'attention et fait paraître supportable tant d'ouvrages dont on ne s'occuperait guère sans les opinions de leur auteur. C'est Goethe qui disait à Eckermann : « La littérature abonde en exemples de la haine suppléant au génie, de talents médiocres acquérant de l'importance, parce qu'ils se font les organes d'un parti. C'est ainsi également que l'on trouve dans la vie une foule de personnes qui n'ont pas assez de caractère pour rester à l'écart. Elles se jettent donc dans un parti qui leur prête de la force et leur permet de faire figure dans le monde. »

Le premier qui spécula sur la curiosité de l'étranger, ce fut Bergeret avec son journal *le 18 Mars*, où il raconte que les soldats de Versailles marchaient dans le sang jusqu'aux chevilles. Puis vint l'auteur de cette petite brochure, à couverture verte, dont le titre est : *Justice*, PAR UN OFFICIER D'ARTILLERIE DE L'ARMÉE DE PARIS.

Cette brochure se publiait tous les samedis à Londres, chez plusieurs libraires, notamment Church street, au bureau du *Qui-Vive*, de Vermeresch.

Le prix de cette publication hebdomadaire était de six pence, soit douze sous, quatre sous de plus que la *Lanterne*. C'était un succédané du *Qui-Vive*.

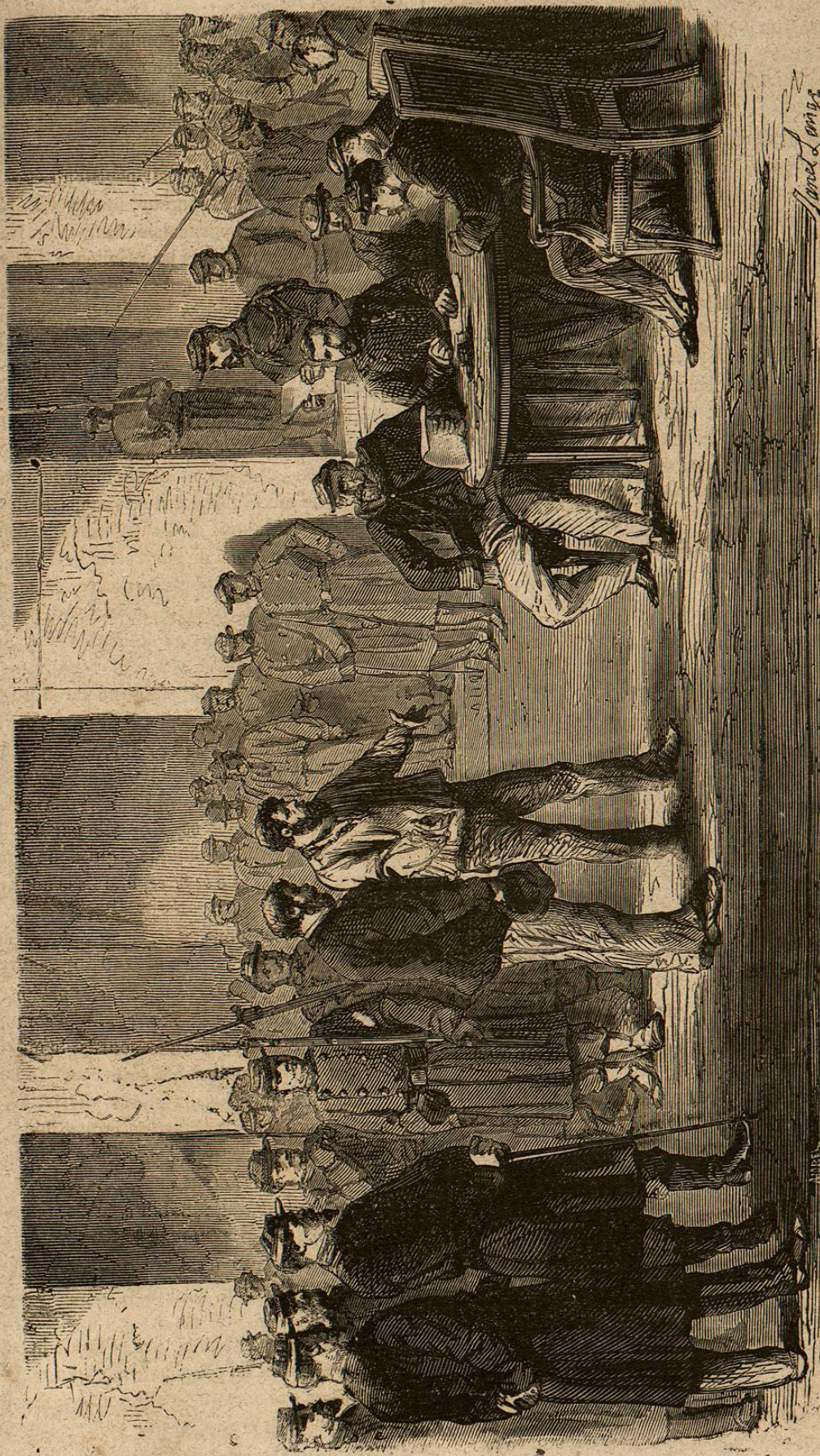
Gambetta lui-même, à qui il dédie ironiquement sa publication, n'était, aux yeux de cet écrivain, que « le laquais de M. Thiers. »

« Et pourtant, lui dit-il, que de bien vous auriez fait par le prestige de votre beau talent, en écrivant cette Vérité que le pays ignore et qui doit nous venger de toutes les hontes, de toutes les misères, que nous n'avons pas méritées. »

« Vous la trouverez ici, monsieur, cette Vérité, mais sans le moindre prestige. »

« Puisse-t-elle dire à quels devoirs sacrés vous avez failli, en oubliant à Paris, maintenant, ce que vous étiez à Bordeaux l'an dernier. »

Dans le second numéro de sa brochure, cet offi-



LES PRISONNIERS A VERSAILLES. — L'interrogatoire.